

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 1^{er} Octobre 2020 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

20/017/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - Opération de sécurisation, de raccordement et d'aide à la visite du site archéologique du Baou de Saint -Marcel - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

20-35932-DAC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'opération de sécurisation, de raccordement et d'aide à la visite du site archéologique du Baou de Saint-Marcel et sur l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Le Musée d'Histoire de Marseille a intégré le Pôle Archéologie dans ses établissements en juin 2018. La base logistique et scientifique de ce service est le dépôt archéologique municipal installé dans l'ancienne savonnerie du Fer à Cheval, quartier d'Arenc. Le pôle archéologie gère également deux sites archéologiques situés sur la commune de Marseille: le Baou de Saint-Marcel et l'oppidum du Verduron.

Situé dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille, le site archéologique du Baou de Saint-Marcel, acheté par la Ville de Marseille en 1974, est le plus ancien village gaulois de la commune. Inscrit Monument Historique en 1990, c'est aussi un site naturel, partiellement Espace Boisé Classé, de près de 5 ha, planté d'amandiers et d'oliviers, qui domine la vallée de l'Huveaune et offre une vue panoramique sur les massifs environnants et la rade de Marseille. Son ouverture pour les événements culturels nationaux depuis une dizaine d'années témoigne de l'engouement grandissant du public.

Toutefois, la pérennité du site et sa transmission aux générations futures sont menacées. Ses murs d'habitations et de fortification ont subi des dégradations importantes dues à l'usure du temps, aux intempéries, aux actes de malveillance et aux incendies. Un diagnostic sanitaire a été effectué et un plan de gestion a été validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Des moyens financiers sont indispensables pour sécuriser les personnes et les vestiges. Le raccordement en eau et électricité et l'installation de sanitaires doivent aussi être réalisés pour apporter un minimum de confort au visiteur, permettre la mise en place des ateliers pédagogiques et faciliter les interventions en cas d'incendie. Enfin, la compréhension des vestiges nécessite une signalétique d'aide à la visite.

La Ville de Marseille a donc ciblé 6 phases spécifiques réparties sur trois années, 2020 à 2022, à hauteur de 320 000 Euros, pour sécuriser, raccorder au réseau d'eau et d'électricité et aider à la visite du site archéologique du Baou de Saint-Marcel. Toutes ces opérations sont soumises à déclaration de travaux auprès des services de l'urbanisme et de la DRAC (Conservation Régionale des Monuments Historiques et Service Régional de l'Archéologie) et sont réalisables sous surveillance archéologique par le Pôle Archéologie – Musée d'Histoire de Marseille. La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne.

*Phase n°1 : sécurisation des personnes (2020-2021)

La particularité du Baou de Saint-Marcel, comme beaucoup d'oppida, est sa position surplombante, lui permettant de dominer la vallée de l'Huveaune, l'entrée maritime et la cité phocéenne. Sa falaise occidentale est un danger pour le visiteur inaverti. En effet, le parcours de visite sur le site rapproche le public de la falaise, en particulier pour observer une ancienne voie à ornières creusées dans le substrat et profiter de la vue sur la ville. La barrière végétale qui protégeait jusqu'à présent la visite a brûlé lors d'un incendie en 2017. Sa repousse est programmée mais l'opération est lente. S'il est difficile de sécuriser l'ensemble du site, le risque de chute doit être signalé urgemment et certains points de « belvédère » doivent être sécurisés conformément à la norme NF P 01-012 avec des garde-corps. En attendant l'accès au site est fermé au public et un dispositif exceptionnel de sécurité est mis en place pour des visites encadrées lors des Journées Européennes du Patrimoine et des Journées Européennes de l'Archéologie (groupe restreint ; rubalises ; barrières de sécurité...).

*Phase n°2 : sécurisation des vestiges (2020)

L'habitat gaulois est bâti selon la technique mixte de la pierre sèche ou de la pierre liée à la terre. C'est donc une construction particulièrement fragile qui fit l'objet de consolidations partielles au cours des fouilles en 1986. Depuis, des portions de murs de case et du rempart se sont effondrées. Le projet proposé cible uniquement la restauration des parties de murs fragilisées ou effondrées et le traitement des sols. Consécutivement sera mis en place un programme d'entretien périodique de conservation préventive en cas de constat de nouvelles dégradations.

Ces travaux doivent être réalisés par une entreprise habilitée à travailler sur des Monuments Historiques et des sites archéologiques. Ces travaux sont très urgents car les effondrements déstabilisent l'intérieur des maçonneries et génèrent des problèmes structurels beaucoup plus graves.

*Phase n°3 : sécurisation du site (clôture) (2020)

Dans le cadre de l'acquisition en cours de négociation par le Service d'Action Foncière (SAF) d'une parcelle de terrain voisine sur laquelle sont situées les tours du rempart dans le secteur Est, une

délimitation du terrain avec la propriété voisine doit être réalisée par l'installation d'une clôture grillagée souple sur 200 mètres linéaires.

***Phase n°4 : Raccordement du site aux réseaux d'eau et d'électricité (2020-2021)**

Les animations pédagogiques nécessitent l'usage d'eau et d'électricité qui sont actuellement gracieusement fournies par le propriétaire du terrain voisin. Il est proposé d'équiper le site de deux points d'eau et alimentation électrique.

Cette opération est proposée en deux temps : en 2020, le raccordement aux réseaux EDF et SEM. En 2021, la réalisation d'une tranchée de 200 mètres linéaires le long du chemin existant pour raccorder l'esplanade des ateliers pédagogiques, l'installation des vannes, fontaines et branchements électriques à l'entrée du site et au niveau des ateliers.

***Phase n° 5 : Installation de sanitaires (2022)**

Pour les grands événements comme les Journées Européennes de l'Archéologie ou du Patrimoine accueillant un millier de personnes, des toilettes de chantier sont habituellement louées par les organisateurs. Pour une ouverture plus régulière, en particulier pour les scolaires, il est proposé d'installer dans la partie basse du site 2 toilettes sèches à ventilation mécanique. Cette installation s'accompagnera de travaux d'aménagement de structure et paysagers pour une intégration dans l'environnement du site du Baou de Saint-Marcel en conformité avec les préconisations de l'Architecte des Monuments Historiques.

***Phase n° 6 : signalétique d'aide à la visite (2022)**

Une quinzaine de panneaux-pupitres didactiques, inclinés, installés au niveau des stations archéologiques principales et le long de la rampe d'accès décrivant et illustrant la faune, la flore et les vestiges avec plans et photographies de fouille, faciliteraient la visite. Une table d'orientation semi-circulaire offrirait une description panoramique des massifs environnants et de la ville jusqu'à son entrée maritime. Le contenu des panneaux et table d'orientation respecterait la charte graphique de la ville de Marseille et inclurait le logo des Monuments Historiques.

Pour mener à bien ces opérations, il convient de prévoir l'affectation de l'autorisation de programme Mission Culture, année 2020, à hauteur de 320 000 Euros. La Ville de Marseille sollicitera des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et collectivités.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, « Mission action culturelle », année 2020, à hauteur de 320 000 Euros pour la réalisation de l'opération susvisée.

ARTICLE 2 La dépense correspondante à cette opération sera financée en partie par les subventions éventuellement obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets d'investissement 2020 et suivants.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération du
Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Conseiller Métropolitain
Vice Président du Conseil de Territoire
Marseille-Provence
Julien RAVIER**